



Modification du cahier des charges relatif aux documents et formules standardisés ainsi qu'aux moyens de transmission des données entre le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains, les personnes protégées, la Caisse nationale de santé, les caisses de maladie, l'Association d'assurance accident et le Contrôle médical de la sécurité sociale, pris en exécution de l'article 13 de la convention conclue entre le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains et la Caisse nationale de santé.

Vu les articles 61 à 70 du Code de la sécurité sociale,

Vu la convention conclue en date du 13 décembre 2017,

Vu le cahier des charges visé à l'article 13 de la convention, faisant partie intégrante de celle-ci,

les parties soussignées, à savoir :

le Centre thermal et de santé (ci-après « le Centre ») avec siège à Mondorf-les-Bains, représenté par le directeur général, Monsieur Pierre PLUMER,

d'une part,

et la Caisse nationale de santé (ci-après « la CNS »), prévue à l'article 44 du Code de la sécurité sociale, représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Christian Oberlé,

d'autre part,

ont convenu de modifier le cahier des charges ci-dessus comme suit :

Art. 1^{er}.

L'annexe IX du cahier des charges prend la teneur suivante :

« Annexe IX - Règles de comptabilité générale et analytique

I. Comptabilité générale

Le plan comptable normalisé luxembourgeois, défini dans le règlement grand-ducal du 12 septembre 2019 déterminant le contenu du plan comptable normalisé visé à l'article 12 du Code de commerce, sera d'application.

II. Comptabilité analytique

a) Cohérence entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique

Le compte de profits et pertes de la comptabilité analytique doit refléter intégralement celui de la comptabilité générale

La somme des frais des départements opérationnels (opposables et non opposables), des frais des services supports opérationnels, des frais des départements supports et des services dédiés au personnel doit correspondre aux montants des comptes annuels révisés du Centre.

b) Schémas des différents types de frais

1. Frais de départements opérationnels (subdivisés en services)

Départements opérationnels		
SANTE OPPOSABLE	SANTE NON OPPOSABLE	DEPARTEMENTS COMMERCIAUX
Services opérationnels		
Kinésithérapie	Kinésithérapie	Spa
Massages	Massages	Hébergement
Fango	Fango	Restauration
Bains	Bains	Events
Physiothérapie	Physiothérapie	Wellness & Fitness
Inhalation	Inhalation	Autres activités
Nutrition	Nutrition	
DAVID Health	DAVID Health	
Psychologie	Psychologie	
	Ostéopathie	
	Healthcare	

2. Frais de service supports opérationnels (dédiés à la santé opposable et non opposable)

Services supports opérationnels	
Programmation / Administration	Services supports opérationnels des départements commerciaux
Entrée Curistes / Vestiaires / Sanitaires	
Facturation	
Programmation Kiné/DAVID Health	
Administration nutrition	
Assurance qualité	
Délégués médicaux	

3. Frais des services support issus des départements supports généraux

Départements supports généraux
ADMINISTRATION
Administration / Direction / CA
Service ressources humaines
Service financier
Service Achat/Economat
Service Business Support
INFRASTRUCTURE
Service technique
Service Informatique
Contrôle hygiène
SALES & MARKETING
Sales
Marketing
Réservations
Services dédiés au personnel
Restaurant d'entreprise
Délégation du personnel

4. Frais principaux répartis directement sur les différents services

Frais principaux répartis directement sur les différents services
Assurances
Chauffage
Blanchisserie
Electricité
Informatique
Marketing
Nettoyage
Sanitaire
Télécommunications
Frais postaux
Hygiène
Déchets

c) Description et répartition des différents types de frais

Le Centre définit les postes de frais détaillés ci-dessous :

1. Frais des départements opérationnels (subdivisés en services) décrits ci-après :

a. Santé opposable et non opposable :

- Kinésithérapie : service pratiquant les soins individuels et en groupe de kinésithérapie dans le cadre des Cures (opposables et non opposables) et en traitements externes hors Cures (individuels). La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)

Massages : service pratiquant les soins de massage dans le cadre des Cures (opposables et non opposables) et en traitements externes hors Cures. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)

- Fango : service pratiquant les soins de fangothérapie, consistant en l'application d'enveloppements et la pose de cataplasmes de boue sur le corps, dans le cadre des Cures (opposables et non opposables) et en traitements externes hors Cures. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
- Bains : service pratiquant les soins de bains spéciaux (eau thermale, carbo-gazeux, oxy-gazeux, etc.) dans le cadre des Cures (opposables et non opposables) et en traitements externes hors cure. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
- Physiothérapie : service pratiquant les soins de physiothérapie, consistant à soigner le patient à l'aide de matériel spécifique tels que des appareils d'ultrason, d'électrothérapie avec électrodes, de cryothérapie, etc. ; dans le cadre des Cures (opposables et non opposables) et en traitements externes hors Cures. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)

- Inhalation : service pratiquant les soins des voies respiratoires, consistant à traiter le patient par des aérosols et inhalations d'eau thermale ou médicaments dans le cadre des Cures (opposables et non opposables) et en traitements externes hors Cures. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
 - Nutrition : service pratiquant les conseils de diététique et de nutrition dans le cadre des Cures (opposables et non opposables) et en traitements externes hors Cures. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
 - DAVID Health : service pratiquant les soins spécifiques du concept portant le même nom, consistant en la rééducation active du dos, de la nuque et des épaules à l'aide de matériel développé exclusivement à cette fin. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
 - Psychologie : service pratiquant les soins de soutien psychologique dans le cadre des Cures (opposables et non opposables) et en traitements externes hors Cures. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
- b. Santé non opposable :**
- Ostéopathie : service pratiquant les soins d'ostéopathie consistant en la manipulation musculaire et osseuse visant à soulager le patient de certaines pathologies.
 - Healthcare : service développant la santé et le bien-être au travail par la mise à disposition de compétences pluridisciplinaires visant à améliorer la qualité de vie au travail.
- c. Départements commerciaux :**
- SPA : services proposant des soins de beauté et de détente.
 - Hébergement : services proposant des prestations hôtelières dans 2 établissements distincts.
 - Restauration : services proposant de la restauration dans plusieurs points de vente.
 - Events : services proposant des prestations événementielles B2B et B2C
 - Wellness & Fitness : services proposant des prestations de bien-être et de loisirs balnéaires et sportifs.
 - Autres activités : activités de locations de locaux commerciaux et autres prestations.
2. Frais des services supports opérationnels (dédiés à la santé opposable et non opposable) :
- Programmation / Administration : service de réservation des Cures et autres tâches administratives. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
 - Entrée Curistes / Vestiaires / Sanitaires : service d'accueil, gestion des vestiaires et sanitaires. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
 - Facturation : service en charge de la facturation des prestations de Cures. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
 - Programmation Kiné/DAVID Health : service de réservation des prestations Kiné et DAVID Health. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
 - Administration Nutrition : service de secrétariat et autres tâches administratives du service opérationnel Nutrition. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
 - Assurance qualité : service gérant les processus des Cures dans un but de qualité. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)

- Délégués médicaux : service assurant la promotion des soins de Cures. La répartition des frais de ce service est effectuée sur base du nombre de soins pondérés réalisés. (voir tableau III. « Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement » sous 5. Tableaux explicatifs)
3. Frais des services supports issus des départements supports généraux :
- a. Administration :**
- Administration/Direction/CA : service Direction générale et Conseil d'Administration. La répartition de ces frais est effectuée sur base des montants de produits et de charges des départements opérationnels.
 - Service ressources humaines: service assurant l'administration des ressources humaines. La répartition de ces frais est réalisée sur base du nombre d'ETP hors départements supports généraux.
 - Service financier : service de comptabilité et de direction financière. La répartition de ces frais est effectuée sur base du nombre d'écritures comptables. Le nombre d'écritures des services de Santé est multiplié par un coefficient de 3 en raison de la gestion spécifique de ce département par rapport aux départements commerciaux : comptabilité analytique, gestion de la TVA, gestion budgétaire, contentieux patients.
 - Service Achat/Économat : service assurant les achats, le réapprovisionnement et la gestion des marchandises. La répartition de ces frais est réalisée sur base des montants des consommations et charges externes (60 et 61) des départements opérationnels.
 - Service Business support : service assurant le support pour les logiciels de gestion et les processus métiers. La répartition de ces frais est effectuée sur base des montants de produits et de charges des départements opérationnels.
- b. Infrastructure :**
- Service technique : service assurant la maintenance des installations et les travaux de rénovation et de construction. La répartition est réalisée sur base du nombre d'heures d'entretien et de travaux de rénovation et de construction réalisés (planning d'intervention).
 - Service Informatique : service gérant le réseau, le hardware et le software. La répartition de ces frais est réalisée sur base du nombre d'utilisateurs de postes informatiques.
 - Contrôle hygiène : service assurant le contrôle du nettoyage et de l'hygiène : La répartition de ces frais est effectuée forfaitairement sur base du plan de travail du contrôleur.
- c. Sales & Marketing :**
- Sales : service commercial lié aux départements commerciaux. La répartition des frais est effectuée sur base des commissions sur ventes. Cette répartition n'impacte pas le département Santé.
 - Marketing : service assurant le marketing et la communication. La répartition de ces frais est limitée à 1% du chiffre d'affaires de la Santé et est répartie pour le reste sur base des chiffres d'affaires des départements commerciaux.
 - Réservations : service assurant la prise de réservation des services commerciaux et la gestion du standard téléphonique. La répartition de ces frais est effectuée sur base des chiffres d'affaires (pour 20%) et du nombre de réservations (pour 80%).
- d. Services dédiés au personnel :**
- Restaurant d'entreprise : restaurant réservé aux employés. La répartition de ces frais est effectuée sur base du nombre d'ETP, restaurant d'entreprise et délégation du personnel.
 - Délégation du personnel : frais liés à la délégation du personnel. La répartition de ces frais est effectuée sur base du nombre d'ETP hors restaurant d'entreprise et délégation du personnel.
4. Frais principaux répartis directement sur les différents services :
- Assurances : les frais de la « Tous risques sauf » sont répartis sur base des surfaces des locaux; « l'Auto-mission » sur base des kilomètres parcourus par les voitures des collaborateurs; la « RC exploitation » sur base des chiffres d'affaires.
 - Chauffage : la répartition des frais est effectuée sur base des surfaces des locaux pondérés sur la température de chauffe (voir tableau I. « Répartition chauffage » sous 5. Tableaux explicatifs).
 - Blanchisserie : frais répartis sur base des prestations qui sont spécifiques aux différents services.

- Électricité : frais répartis sur base des surfaces des locaux (voir tableau II. « Répartition électricité » sous 5. Tableaux explicatifs)
- Informatique : frais répartis suivant les services utilisateurs des différents hardware et software.
- Marketing : frais répartis sur base du chiffre d'affaires hors département Santé.
- Nettoyage : frais répartis sur base des surfaces des locaux.
- Sanitaire : frais répartis sur base du local d'intervention.
- Télécommunications : frais répartis sur base du nombre d'utilisateurs de postes fixes et de postes mobiles.
- Frais postaux : frais répartis sur base des courriers sortants.
- Hygiène : frais répartis sur base de l'emplacement des distributeurs, conteneurs et diffuseurs.
- Déchets : frais répartis sur base de l'utilisation des conteneurs à déchets.

5. Tableaux explicatifs :

I. Répartition chauffage

Tableau Chauffage			
Niveau	Typologie	Température de chauffe en degrés Celsius	Coefficient multiplicateur de la surface du local
0	local non chauffé	0	0
1	local à usage interne	18	1
2	local à usage clientèle	21	1,1
3	local à usage patientèle	24	1,2

II. Répartition électricité

Tableau Électricité		
Niveau	Typologie	Coefficient multiplicateur de la surface du local
0	local non électrifié	0
1	local avec uniquement éclairage	1
2	local avec technique modérée	1,5
3	local avec technique importante	2,5

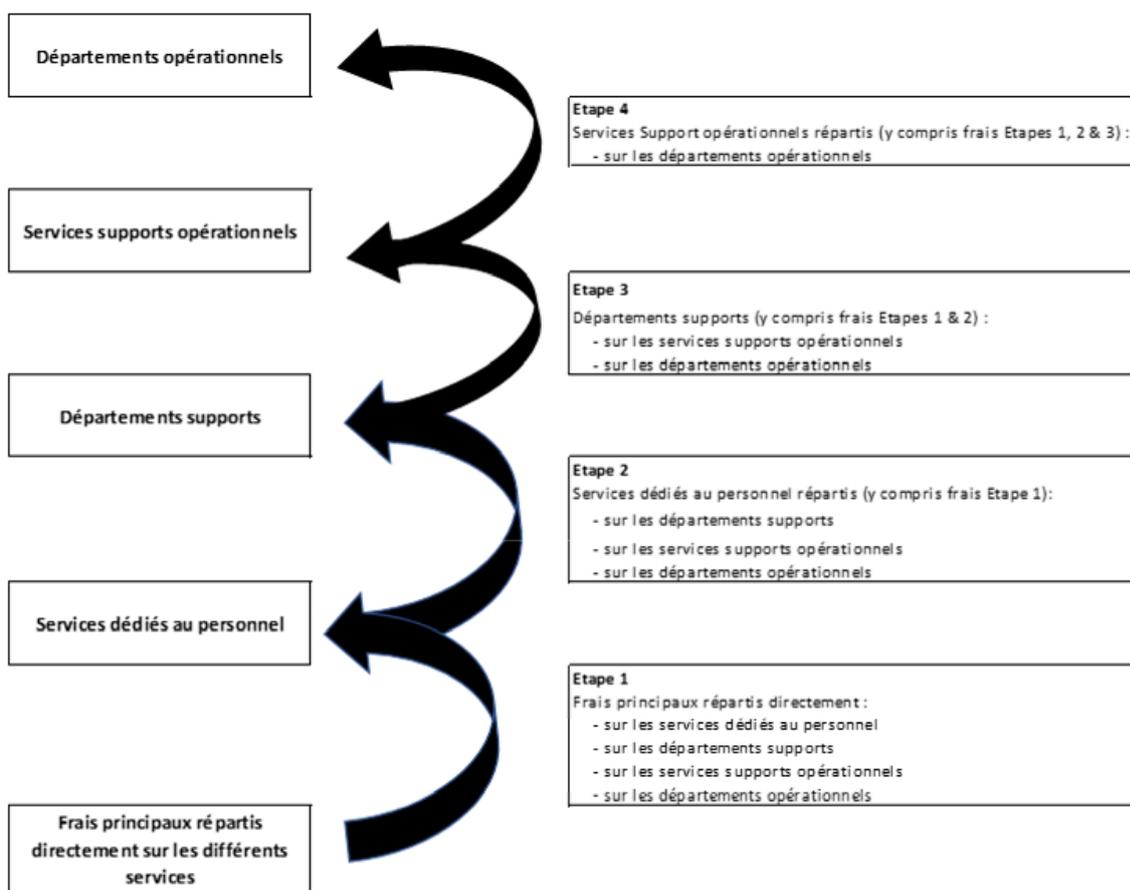
III. Prestations Santé pondérées sur le temps de traitement

Prestations	Unité temps en minutes	Prestations par unité de temps de 30 minutes	Nombre de prestations	Nombre de prestations pondérés 30minutes
Bains	20	3	100	22
Douches	12	1	100	40
Compresse thermique	10	1	100	33

Drainage lymphatique complet	60	1	100	200
Drainage lymphatique régional	30	1	100	100
Massages	30	1	100	100
Cours d'apprentissage bandage cure T180	60	1	100	200
Fango	10	1	100	33
Électrothérapie avec électrodes	4	1	100	13
Vierzellenbad	8	1	100	27
Ultrasons, cryothérapie, ondes de choc	12	1	100	40
Infrarouge	4	1	100	13
Inhalations, aérosols	5	1	100	17
Rééducation individuelle en salle et en piscine	30	1	100	100
DAVID Health dos 24 séances	90	2,5	100	120
DAVID Health dos, nuque, épaule on-going	60	2,5	100	80
DAVID Health nuque, épaule 24 séances	60	1,5	100	133
Traction manuelle, pressothérapie, musculation douce	15	1	100	50
Traction mécanique	5	1	100	17
Ventilothérapie	30	1	100	100
Bilan activité physique 30 min.	30	1	100	100
Kiné en groupe	30	1	100	100
Rééducation à l'effort 60 min.	60	1	100	200
Rééducation à l'effort 90 min.	90	1	100	300
Sophrologie 60 min.	60	1	100	200
Sophrologie 90 min.	90	1	100	300
Diététique individuelle				
Consultation individuelle 30 minutes	30	1	100	100
Consultation individuelle 60 minutes	60	1	100	200
Consultation individuelle 90 minutes	90	1	100	300
Impédancemétrie	15	1	100	50
Contrôle du poids	5	1	100	17
Diététique en groupe				
Conférence nutrition 60 min.	60	1	100	200
Conférence nutrition 90 min.	90	1	100	300
Conférence nutrition 120 min.	120	1	100	400
Conférence nutrition 180 min.	180	1	100	600

Psychologie individuelle				
Consultation individuelle	60	1	100	200
Psychologie en groupe				
Conférence psychologique 60 min.	60	1	100	200
Conférence psychologique 90 min.	90	1	100	300

d) Processus de répartition des frais



»

Entrée en vigueur

La présente modification entre en vigueur le jour suivant sa publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

En foi de ce qui précède, les soussignés dûment autorisés par leurs mandants, ont signé la présente modification du cahier des charges.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2021 en deux exemplaires.

Pour le Centre thermal et de santé de
Mondorf-les-Bains,

Le Directeur général,

Pierre Plumer

Pour le conseil d'administration de la
Caisse nationale de santé,

Le Président,

Christian Oberlé

